



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 23 septembre 2024 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 12 septembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Titulaires présents ce jour : 34 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 2 - Procurations : 7 – Absents : 4
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h45

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

36 PRESENTS (dont 2 suppléants avec voix délibérative) :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT - BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : MME MOINE – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : MME JACQUET (M. MIGARD ETANT EMPECHE) – MAIZIERES : M. COSTILLE – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER – NEUVILLE-LES-CROMARY : M. VARIN - PENNESIERES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. HENRIOT– QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – SORANS-LES-BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – VANDELANS : M. DESCHASEAUX - VILLERS-BOUTON : MME DEMANY – VORAY SUR L'OGNON : M. BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

7 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME BARDEY - LA MALACHERE : M. GIRARD à M. OUDIN - OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. SAUVIAT - RIOZ : M. DEVILLERS à MME WANTZ, M. MAINIER à M. ORMAUX, MME STIVALA à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

4 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

BOULT : M. CARON - FONDREMAND : M. HANRIOT - RIOZ : M. GUIBOURG - TRESILLEY : M. FLEUROT

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

M. GERMAIN Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N24092332D

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets (RPQS) 2023

Dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public l'élimination des déchets (RPQS) doit être présenté et validé annuellement par la Communauté de communes (Voir rapport présenté en annexe au présent rapport).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité. Ce

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et de faire un bilan annuel du service.

Les principaux indicateurs techniques du RPQS 2023 sont les suivants :

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre de levées de bacs OM	81766	80732	83265	77823	↘
Nombre de levées de bacs TRI	96317	99365	109357	111906	↗
Tonnages collectés en OM	1625	1619	1581	1515	↘
Tonnages collectés en TRI	663	681	709	706	→
Moyenne du taux de refus en tri	18,71%	17,92%	21,71%	18,98%	↘
Composteurs nouveaux mis en service	148	160	286	241	↘

Les résultats de l'année 2023 témoignent des évolutions dues à la mise en place de la gratuité du bac jaune et des évolutions de tarifs sur les bacs d'ordures ménagères. Le nombre de levées de bacs d'ordures ménagères et les tonnages d'ordures ménagères poursuivent la baisse engagée depuis 2016.

A l'inverse, le nombre de levées en tri augmentent, bien que les tonnages stagnent et restent en deçà des performances observées à l'échelle du SYTEVOM. La qualité du tri évolue favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver le rapport d'activité joint sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes au titre de l'année 2023,**
- **D'autoriser la Présidente à notifier tous documents afférents.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ

